

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES			
ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613) DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	solutions aux problèmes, les risques pour la santé et la sécurité constituant les questions prioritaires.		
<p>2) Les pratiques en matière de surveillance et de production de rapports devraient être améliorées afin de s'assurer que les Premières nations et AINC aient à leur disposition des renseignements fiables au sujet des systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations. De façon plus précise, AINC devrait :</p> <p>a) s'assurer que tous les systèmes faisant l'objet d'un financement soient soumis à une inspection annuelle complète sur les lieux, conformément au « Guide pour l'inspection annuelle des systèmes d'alimentation en eau potable dans les communautés des Premières nations » qui est inclus dans le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations;</p>	<p>a) Le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations exige une inspection annuelle des systèmes d'aqueduc par une personne qualifiée ne provenant pas de la Première nation qui exploite le système. AINC continuera de fournir du financement pour ces inspections annuelles et pour s'assurer qu'elles sont menées à bonne fin. AINC améliorera le processus d'inspection grâce à une automatisation de la collecte des données en créant un formulaire d'inspection qui pourra être automatiquement chargé dans la base de données du Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI). Le</p>	01/04/2008	<p>État : En cours de mise en œuvre</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2009 :</p> <p>a) Terminé. AINC continue d'offrir du financement et de surveiller la réalisation des inspections annuelles tel que l'exige le <i>Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations</i>.</p> <p>Terminé – Le Système intégré de gestion des immobilisations est pleinement fonctionnel en ce qui a trait à l'inspection de l'eau et à la vérification du traitement des eaux usées.</p> <p>COMMENTAIRE DU SVE : Il faut démontrer que ce protocole a permis d'améliorer les pratiques de surveillance et de production de rapports.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

**ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)
DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>b) fournir des rapports plus clairs indiquant dans quelle mesure les systèmes respectent les normes établies en matière de conception et de construction des installations de traitement de l'eau et de qualité de l'eau;</p>	<p>SIGI est un outil accessible par le truchement du Web et qui facilitera, pour les inspecteurs, le chargement des informations directement dans une base de données centralisée à AINC et, pour les Premières nations, l'accès aux renseignements de cette base de données. De plus, en centralisant toutes les données, l'Administration centrale pourra plus facilement vérifier la conformité et s'assurer que les exigences en matière d'inspection ont été satisfaites par les bureaux régionaux.</p> <p>b) Avec la mise en œuvre du Protocole en 2006, AINC a introduit des normes claires et mesurables en matière de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de surveillance des systèmes d'alimentation en eau potable. AINC élabore actuellement un protocole pour les systèmes de traitement des eaux usées. À l'heure actuelle, ce protocole fait l'objet d'un examen par les parties intéressées et AINC prévoit mettre en œuvre, le 1^{er} avril 2008, le nouveau protocole concernant la gestion des eaux usées. Il sera ajouté, au début de l'exercice de 2009-2010, à la liste des besoins relatifs aux accords de financement. Un indicateur de rendement clé concernant la</p>	<p>01/04/2008 et 01/04/2009</p>	<p>b) Le Protocole d'AINC pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations renvoie à des normes de conception et de construction. Les inspections sur la condition des biens, qui ont lieu tous les trois ans, font état de la condition physique de l'usine de traitement des eaux. De plus, des inspections de rendement annuelles sont également requises en ce qui concerne la qualité de l'eau et le rendement de l'opérateur de la station de traitement d'eau. Tous les résultats de ces inspections sont mis en mémoire dans le Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI). AINC a récemment modifié ses indicateurs clés du rendement lié à l'eau afin d'indiquer également le nombre de systèmes qui respectent maintenant les protocoles sur l'eau potable.</p> <p>COMMENTAIRE DU SVE : En cours –</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES			
ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613) DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>c) recueillir des données qui permettent de réaliser une évaluation de base de la rentabilité comme, par exemple, le coût des dépenses en immobilisations et des activités d'exploitation et d'entretien pour chaque raccordement et chaque personne desservie.</p>	<p>conformité avec le protocole pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées sera ajouté au SIGI pour s'assurer que la conformité est mesurée et surveillée. Chaque année, AINC présentera au Parlement un rapport sur la situation concernant l'eau potable et les eaux usées dans les réserves des Premières nations et il inclura un rapport sur la conformité avec les normes du Protocole.</p> <p>AINC s'assurera que les études de faisabilité pour les nouveaux systèmes comportent une évaluation du coût pour chaque raccordement et identifient la solution compatible la plus rentable, incluant la possibilité d'utiliser des systèmes individuels. Au moyen de la nouvelle base de données sur la gestion des eaux du Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI), AINC surveillera les coûts liés à la construction, la mise à niveau, l'exploitation et l'entretien des systèmes, le nombre de raccordements et le nombre de personnes desservies par le système. Dans le cadre de l'initiative du rendement ciblé. AINC collaborera avec les collectivités des Premières nations afin d'améliorer les connexions large bande dans le but de permettre la production de rapports au moyen de l'outil SIGI et de réduire le fardeau redditionnel.</p>	<p>31/03/2009</p>	<p>Rapports annuels présentés.</p> <p>c) Terminé - AINC continuera de présenter au Parlement des rapports annuels sur la gestion de l'eau et le traitement des eaux usées dans les communautés des Premières nations.</p> <p>COMMENTAIRE DU SVE : Le coût par raccordement n'est pas saisi dans le SIGI.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>3) AINC devrait</p> <p>a) revoir ses accords de financement conclus avec les Premières nations pour s'assurer que les fonds alloués à l'exploitation et à l'entretien sont utilisés à cette fin; et</p> <p>b) prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la mise en œuvre des plans de gestion de l'entretien et des plans d'intervention d'urgence exigés en vertu du Protocole.</p>	<p>a) AINC évaluera différentes solutions pour assurer que les accords de financement conclus avec les Premières nations permette une évaluation du financement de l'exploitation et l'entretien des systèmes d'aqueduc et d'égouts lors de la vérification financière de fin d'exercice. Au cours des deux prochaines années, des mesures seront élaborées afin d'aider les collectivités des Premières nations à corriger toute lacune en matière de conformité.</p> <p>b) Le <i>Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations</i> nécessite la mise en œuvre de plans de gestion de l'entretien et de plans d'intervention d'urgence. La conformité avec les dispositions du Protocole fait partie des accords de financement conclus entre AINC et les collectivités des Premières nations. En vertu de l'engagement d'AINC à évaluer la conformité par rapport aux dispositions du Protocole, la mise en œuvre de ce plan fera l'objet d'une</p>	<p>Des solutions pour une amélioration du contrôle et de la responsabilité en matière de F et E seront évaluées, et la mise en œuvre des mesures initiales commencera le 01/04/2008.</p> <p>Des mesures de la conformité seront élaborées en vue d'une mise en œuvre le 01/04/2010.</p> <p>Des mesures visant à s'assurer de la conformité par rapport au Protocole seront appliquées en permanence.</p>	<p>État : En cours de mise en œuvre</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2009 :</p> <p>a) La Direction générale des infrastructures communautaires collabore avec le secteur du dirigeant principal des finances afin de comprendre la façon dont la Politique sur les paiements de transfert se répercute sur les autorisations de financement et les ententes de financement des Premières nations, qui procurent actuellement une certaine souplesse dans le financement des dépenses mineures en immobilisations ainsi qu'en fonctionnement et entretien afin d'envisager une formule de financement plus « ciblée ».</p> <p>b) Terminé - On assure le suivi de la mise en œuvre des plans à l'aide du Système de rapports sur la condition des biens et le Système d'intégration de la gestion des capitaux.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES			
ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613) DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	surveillance et des mesures seront prises pour corriger toute lacune.		
4) AINC devrait améliorer le processus de formation et d'accréditation des opérateurs en effectuant une mise à niveau approfondie du Programme de formation itinérante ou en adoptant une solution de rechange plus efficace.	AINC élargira la portée du Programme de formation itinérante de manière à permettre à toutes les régions d'embaucher un plus grand nombre de formateurs itinérants, d'améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail, de développer leur rôle en ce qui a trait au mentorat et à l'aide aux opérateurs de système, et d'offrir ces services améliorés du Programme de formation itinérante à toutes les collectivités des Premières nations à partir du 1 ^{er} avril 2008. Du financement additionnel serait également accordé pour la formation des opérateurs en vue des examens d'accréditation.	La mise en œuvre débutera 01/04/2008	État : En cours de mise en œuvre Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2009 : Le Programme de formation itinérante comptait 40 formateurs en 2007. Actuellement, 54 formateurs offrent du soutien aux opérateurs de station de traitement d'eau des Premières nations pour le fonctionnement et l'entretien des réseaux. Depuis janvier 2008, 14 nouveaux formateurs ont été embauchés, et on vise doubler le nombre des 40 postes initiaux d'ici 2010.
5) Le Ministère doit combler les lacunes liées à la conception du Programme en envisageant d'offrir du financement pour l'élaboration de solutions de rechange rentables, comme l'utilisation des puits privés et les fosses septiques.	Une évaluation technique détaillée des systèmes d'aqueduc et d'égouts de chaque collectivité des Premières nations qui sera conduite dans les prochains 18 mois, permettra d'identifier les besoins de chacune des collectivités et de recueillir des renseignements fiables sur lesquels seront fondées les décisions pour les investissements futurs.	Une politique et un protocole concernant les petits systèmes seront développés d'ici le 30/09/2008.	État : En cours de mise en œuvre Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2009 : Le choix d'un entrepreneur pour l'évaluation nationale sera bientôt fait, et les travaux devraient débuter au printemps 2009. Le projet d'évaluation sera terminé à l'automne 2010. Le protocole des systèmes sur place décentralisés a été élaboré et fait présentement l'objet d'un examen; sa mise en œuvre est prévue pour l'été 2009.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>On mettra au point un protocole qui permettra de définir les normes concernant les puits, les fosses septiques, les citernes et les autres composantes des petits systèmes. Une version préliminaire sera mise en œuvre à partir du premier avril, 2008 et sera complétée au plus tard le 30 septembre 2008.</p> <p>AINC collaborera avec Santé Canada et d'autres partenaires du gouvernement fédéral ainsi qu'avec les collectivités des Premières nations afin de mettre en œuvre la politique concernant le financement des systèmes les plus économiques qui correspondent aux besoins des collectivités, et pour implanter le nouveau protocole concernant les petits systèmes. investissements futurs.</p>	<p>Une évaluation technique sera réalisée d'ici le 30/09/2009.</p> <p>La mise en œuvre de la politique concernant les petits systèmes se fera par étapes à compter du 01/04/2008.</p>	
<p>6) On devrait envisager, dans le cadre des futurs travaux de développement de politique, la mise en œuvre d'un cadre réglementaire qui établirait une distinction entre le rôle d'organisme de financement d'AINC et celui d'organisme de réglementation <i>de facto</i>. Il faudrait envisager la possibilité de faire appel à un ministère/organisme fédéral</p>	<p>AINC travaillera en vue de l'implantation d'un cadre réglementaire, conformément à l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans son budget de 2007 en vue de mettre en place un régime de réglementation exécutoire axée sur la responsabilisation et la transparence pour une alimentation en eau potable salubre dans les réserves, qui serait comparable à ce que l'on retrouve dans les collectivités à l'extérieur des réserves.</p>	<p>Des consultations sur la législation auront lieu en 2008.</p>	<p>État : En cours de mise en œuvre</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2009 :</p> <p>Les séances de participation des Premières nations dans l'ensemble du Canada sont terminées. Des analyses de répercussions de la part d'organismes régionaux des Premières nations sont en cours. Le rapport au ministre doit être déposé en avril 2009.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 09**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

**ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)
DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>distinct ou aux provinces/territoires ou à une entité (comme une organisation, un établissement ou un regroupement des Premières nations) autre qu'AINC pour faire appliquer les règlements concernant la gestion de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les réserves.</p>			